

DEPARTEMENT DE L'EURE

Arrondissement de Bernay

Canton de BOURG-ACHARD

Mairie de La Haye-de-Routot

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2024 à 18 h 30

	Fonction	Présent/Absent/Excusé
BINET Jacques	Maire	Présent
DELAMARE Dominique	1 ^{er} Adjoint	Présent
MARGOT Alain	2 ^{ème} Adjoint	Présent
PETIT Alain	Conseiller	Présent
FISCHER Dominique	Conseillère	Excusée
GOLFRIN Olivier	Conseiller	Présent
GALIEN Didier	Conseiller	Présent
LECARPENTIER Jean-Pierre	Conseiller	Présent
DESTRUUEL Chloë	Conseillère	Absente
MURER Emilie	Conseillère	Présente
LEVEQUE Sandrine	Conseillère	Présente

Quorum : 11

Nombre de conseillers : 11

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre d'absent(s) : 2

Nombre de pouvoir(s) : 1

Pouvoir : FISCHER Dominique donne pouvoir à MURER Emilie

Président de séance : BINET Jacques

Secrétaire de séance : MARGOT Alain

Ouverture de la séance à 18 h 50

Ordre du jour

Délibération n°1 : Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 juin 2023.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2024.

Attribution du régime indemnitaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous devons délibérer après avoir eu l'accord du CDG27, pour l'attribution du régime indemnitaire dont nous avons parlé lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2023.

Pour rappel les agents bénéficieront de l'attribution du régime indemnitaire en 2024 mise en place par le Gouvernement. Le montant de cette prime est de 800 € pour 35 H, elle sera proratisée en fonction du temps de travail de chacun et sera versée sur les salaires du mois de février 2024.

Henry Jean-Luc percevra 457,14 € pour 20 h

Fridakis Joëlle percevra 148,57 € pour 6,5 h

Varin Christine percevra 57,14 € pour 2,5 h

Couture Géraldine percevra 457,14 € pour 20 h

✓ Le Maire propose de voter. Avec 10 Voix POUR, 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

Pompe à chaleur :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les devis pour la pompe à chaleur ont été réactualisés.

La présentation des devis est faite.

✓ Le Maire propose de voter. Avec 10 Voix POUR, 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

Convention fauchage Routot 2024/2026

Le Maire propose de renouveler la convention avec la commune de Routot afin de faucher nos chemins. Ladite convention prévoit ainsi que la commune de Routot mette à notre disposition l'équipe d'agents techniques de celle-ci ainsi que le matériel adéquat pour le fauchage des chemins. Une première convention avait été établie pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, à raison de 4 passages par an et moyennant un forfait de 500 € et 100 € pour chaque passage supplémentaire.

Il convient de renouveler cette convention pour la période 2024/2026.

Le Conseil Municipal voudrait savoir si Jean-Pierre Lecarpentier, Conseiller et retraité, disposant du matériel nécessaire pour effectuer le fauchage, pouvait être indemnisé pour effectuer le fauchage. Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les renseignements vont être pris.

Questions diverses

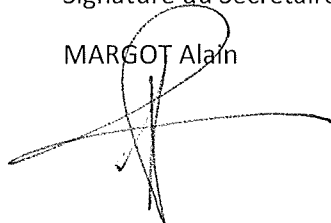
La séance est levée à 19 h 30

Procès-verbal arrêté le :

18 mars 2024

Signature du Secrétaire,

MARGOT Alain



Signature du Maire

BINET Jacques

